

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2023-0184</b></p> <hr/> <p>Séance du Conseil :</p> <p><b>17 JUILLET 2023</b></p>
<p><b>COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE</b> <b>REMPLACEMENT DE MADAME MARTINE JUSTO, DÉMISSIONNAIRE</b> <b>COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBÈRES</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2023, à la Salle du Préau, située Place de la Mairie à Saint-André 66690, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, , Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Anne MAURAN donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Guy VINOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS.

**Était absent :**

Marcel DESCOSSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 49

Nombre de procurations : 15

**Secrétaire de Séance :**

Samuel MOLI

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230717-DL2023-0184-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2023  
Date de réception préfecture : 24/07/2023

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

**Considérant** qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0173 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Enfance et Jeunesse. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibération n°DL2020-0212 du 25 septembre 2020, le Conseil communautaire a modifié la liste des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission Enfance et Jeunesse pour les communes d'Ortaffa et de Villelongue-dels-monts comme suit :

- M. André GIRBAL conseiller municipal à la Commune d'Ortaffa en lieu et place de Mme Marion VERNAY
- Mme Sabrina TONNELIER conseillère municipale à la commune de Villelongue-dels-Monts en lieu et place de Mme Jennifer PROD'HOMME

Par délibération n°DL2021-0166 du 19 juillet 2021, le Conseil communautaire a modifié la liste des conseillers communautaire appelés à siéger au sein de la commission Enfance et Jeunesse pour la commune de Collioure comme suit :

- Mme Annie LAMARQUE conseillère communautaire à la Commune de Collioure en lieu et place de Mme Christine POUS-LAIR

Suite à la démission de Madame Martine JUSTO formulée par courrier en date du 3 mai 2023, son siège de conseillère communautaire de la commune de Laroque-des-Albères chargée de siéger au sein de la commission Enfance et Jeunesse est désormais vacant.

Sur proposition de la commune de Laroque-des-Albères, Mme Laëtitia COPPEE, conseillère communautaire, pourrait être nommée en lieu et place de Mme Martine JUSTO au sein de ladite commission.

Mme Mary RADFORD, nouvelle conseillère municipale, pourrait être nommée au sein de cette même commission en lieu et place de Mme Laëtitia COPPEE qui serait appelée à y siéger en tant que conseillère communautaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner un nouveau conseiller communautaire et un nouveau conseiller municipal, pour la commune de Laroque-des-Albères, chargés de siéger au sein de la commission Enfance et Jeunesse.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Procède à** la désignation de Mme Laëtitia COPPEE en qualité de conseillère communautaire et Mme Mary RADFORD, en qualité de conseillère municipale chargées de siéger au sein de la commission Enfance et Jeunesse, pour la commune de Laroque-des-Albères,

**Arrête** ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Enfance et Jeunesse :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Isabelle MORESCHI	Marguerite PUJADAS
BAGES	Marie CABRERA	Adrien MOGLIA
BANYULS-SUR-MER	Anne MAURAN	Marie-José GRASA
CERBERE	Violaine MARIANNE	Françoise BASTELICA
COLLIOURE	Annie LAMARQUE	Didier BERTAUD
ELNE	Anne-Lise MIRAILLES	Yacine EL GHAOUAL
LAROQUE DES ALBERES	Laetitia COPPEE	Mary RADFORD
MONTESQUIEU DES ALBERES	Huguette PONS	Marie-Agnès LANOY
ORTAFFA	Marie-Pierre SADOURNY	André GIRBAL
PALAU DEL VIDRE	Françoise DARCHE	Faustine DESCHAMPS
PORT VENDRES	Patricia HECQUET	Dominique VILVET
SAINT ANDRE	Marie-Thérèse IMBARD	Rose-Marie OLIEU
SAINT GENIS DES FONTAINES	Jacques GODAY	Sylvain VIVES
SOREDE	Yvette PERIOT	Marie-José MARY
VILLELONGUE DELS MONTS	Sylvie VILA	Sabrina TONNELIER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Résultat du vote :**

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/07/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*